

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et M. Christian Brunier, Françoise Schenk-Gottret et Laurence Fehlmann Rielle

Date de dépôt: 21 novembre 2000

Messagerie

Proposition de motion

pour un tunnel du Mont-Blanc moins dangereux et moins polluant

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le fait que la République et canton de Genève possède des parts de la société d'exploitation du tunnel du Mont-Blanc « Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB) » et de la société SITMB, gestionnaire de la partie italienne du tunnel, et un siège dans les Conseils d'administration de ces sociétés ;
- la catastrophe ayant malheureusement eu lieu, le 24 mars 1999, dans le tunnel du Mont-Blanc ;
- la dangerosité de cet ouvrage ;
- la négligence des autorités pour assurer la sécurité de ce lieu ;
- la pollution provoquée par cette voie routière dans cette région alpine ;

invite le Conseil d'Etat à :

- tout entreprendre afin d'assurer la mise en conformité de ce tunnel en matière de sécurité ;
- se désolidariser publiquement de la majorité du Conseil d'administration de ces sociétés en cas de non-respect des normes de sécurité ;

- encourager les Autorités françaises et italiennes à prendre les mesures nécessaires pour limiter la concentration de pollution dans cette très belle région, particulièrement en limitant le passage des véhicules poids lourds et en encourageant le ferroutage ;
- proposer un quota journalier maximal admissible de camions dans le tunnel ;
- demander une étude impartiale d'incidences de cet ouvrage sur l'environnement conformément à la Directive européenne du 3 mars 1997 ;
- participer au financement du Mémorial qui sera édifié au printemps 2001, près de la plate-forme du tunnel du Mont-Blanc, pour rappeler au monde le souvenir de cette terrible catastrophe et à chacun des organismes gestionnaires leurs responsabilités.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 24 mars 1999, l'opinion publique découvrait le drame qui venait de se dérouler dans le tunnel du Mont-Blanc. L'horreur était au rendez-vous. 39 morts étaient dénombrés.

Quelques jours plus tard, on découvrait avec consternation que la sécurité de ce lieu était fortement déficiente.

Immédiatement, sous les pressions médiatiques et populaires, les Autorités françaises et italiennes annonçaient qu'elles allaient prendre des mesures vigoureuses pour rénover ce lieu et le mettre aux normes de sécurité, ce qui est bien la moindre des choses.

Depuis, le chantier de remise en état a commencé.

Alors que nous pensions que les travaux allaient être conformes à la circulaire interministérielle française de 1981 qui régit la sécurité des tunnels et qui contient des normes sécuritaires reconnues, nous savons maintenant que cette rénovation sera bien en deçà de ces directives. A titre d'exemple, l'élargissement du tunnel, évoqué au lendemain de la catastrophe, est abandonné sur l'autel de la rentabilité.

Plus grave encore. Puisque ces travaux ne correspondent pas aux normes définies, les Autorités ont décidé désormais de revoir ces dispositions à la baisse. On est bien loin des promesses des responsables qui annonçaient que cette rénovation allait être à la pointe de la sécurité.

Cette situation est inacceptable et le silence de notre canton sur cette question est intolérable. La République et canton de Genève doit tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité de ce lieu.

En plus de la problématique liée à la sécurité, il faut se soucier des aspects environnementaux si nous ne voulons pas sacrifier les vallées de Chamonix et d'Aoste. Cette région est un patrimoine naturel exceptionnel. La santé de la planète concernant l'ensemble de l'humanité, nous devons faire usage de notre droit d'ingérence environnementale afin de limiter la pollution dans cette région. Pour atteindre cet objectif, il est impératif de limiter la circulation des poids lourds et de promouvoir le feroutage. C'est dans ce sens que notre motion incite le gouvernement genevois à agir.

Finalement, nous incitons le canton de Genève à participer au financement du Mémorial qui sera édifié au printemps 2001, près de la plate-forme du tunnel du Mont-Blanc, pour rappeler au monde le souvenir de cette terrible catastrophe et à chacun des organismes gestionnaires leurs responsabilités.

Pour garantir la sécurité des usager-ère-s de ce tunnel et pour nous conformer aux principes de développement durable, nous vous invitons à soutenir, Mesdames et Messieurs les député-e-s, cette motion.